

Rapport de la commission des finances du conseil communal de Bassins - Préavis 15/20

Préavis 15/20 relatif à la modification du règlement communal fixant les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.

Dates des séances : 23 novembre, 25 novembre et 2 décembre 2020.

Tous les membres étaient présents à ces trois dates à l'exception de Mme Genevay-Bolay le 23 novembre et M. Damond le 2 décembre.

La Municipalité par la voix de son syndic, M. Lohri, a répondu aux questions de la commission lors d'une séance via Teams le 23 novembre 2020.

La Municipalité a cité l'exemple du règlement de la commune de l'Abbaye. La commission s'est donc également penchée sur ledit règlement.

La commission des finances comprend les motifs de la Municipalité qui sont de donner les bases juridiques manquantes au règlement actuel, ceci dans le but d'éviter des recours et également de profiter de la refonte de ce règlement pour ajuster les tarifs.

Cependant, la commission des finances pense que la Municipalité a peut-être voulu modifier ce règlement un peu trop rapidement à la suite de recours qui lui sont parvenus.

Au regard de la commission, ces modifications ne sont pas complètes et n'empêcheraient pas certains recours.

Il s'agirait de lister plus précisément les actes administratifs. Par exemple et en se basant sur le règlement de la commune de l'Abbaye, celui de Bassins pourrait faire mention de "Prolongation du permis de construire", "Projet refusé ou retiré après enquête publique", etc, ceci dans le but d'éviter au maximum les possibilités de recours.

Au niveau des tarifs, la commission note que le règlement actuel date de 1998. Néanmoins l'augmentation des taxes paraît trop élevée de même que l'émolument proposé dans l'article 7, soit CHF 180.-/heure.

Le nouveau règlement communal sur l'aménagement du territoire et des constructions que le Conseil communal a accepté avec le préavis 10/20 relatif à la révision du PGA ne stipule plus de contribution compensatoire en cas d'impossibilité de construire les places de stationnement imposées. Est-ce une volonté communale ? Si ce n'est pas le cas, il pourrait être utile de mentionner cette contribution dans le règlement fixant les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.

Pour toutes ces raisons, la commission des finances souhaite que la Municipalité s'accorde un temps supplémentaire afin de présenter un règlement pouvant éviter un maximum de recours et qu'elle revoie le montant des taxes.

En conclusion :

- vu le préavis 15/20 daté du 16 novembre 2020
- ouï son rapport

attendu que le préavis 15/20 a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

La commission des finances recommande au Conseil communal de Bassins,

de reporter le préavis 15/20 à une prochaine séance du conseil communal de Bassins,

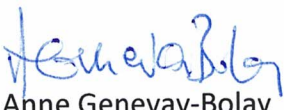


Nathalie André



Denis Currat

Rémy Damond



Anne Genevay-Bolay



Gian-Reto Gotsch



Nathalie Guignard Pidoux
(rapporteur)



Bernard Treboux

Fait à Bassins, le 3 décembre 2020